

Respect des Dispositions Réglementaires

OBLIGATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS LNV

MODALITES DE REMBOURSEMENT DES ARBITRES, MARQUEUR ET JUGES DE LIGNE

CHAMPIONNAT

LE CLUB RECEVANT PREND A SA CHARGE LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DES ARBITRES, MARQUEUR, JUGES DE LIGNE DES RENCONTRES DE LIGUE A FEMININE, LIGUE A MASCULINE ET LIGUE B MASCULINE.

Désignation

DEUX juges de ligne par rencontre. Les juges de lignes sont désignés par la CRA du club recevant.

Barème de remboursement (par juge de ligne)

Indemnité d'arbitrage : 50,00 Euros

Si plus de 160 KM aller /retour : Indemnité forfaitaire complémentaire : 15,00 Euros

(Ville du lieu de résidence => Ville du lieu de compétition)

Si plus de 200 KM aller/retour : Indemnité forfaitaire complémentaire : 20,00 Euros

(Ville du lieu de résidence => Ville du lieu de compétition)

Modalités

Le remboursement est à effectuer avant la rencontre par le club recevant.